

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 20 MAI 2022**

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 20 du mois de mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
	Nom	Prénom			Nom	Prénom		
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier		X	CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie	X	

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille	X		PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE- MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric		X	KANDASSAMY	Marcel	X	
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy	X		ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Joel LANCASTRE à M. Yvon TOI

Secrétaire de séance : M. Fred EUSTACHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022

PRESENTATION

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le 21 janvier 2022, l'assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2022. Ce dernier, voté en équilibre, s'élève à 8 171 174€ à la section de fonctionnement et à 17 503 471€ à la section d'investissement.

Il convient maintenant de se prononcer sur le budget supplémentaire de l'exercice 2022.

Pour rappel, celui-ci se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2021 ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2021 ;
- la décision modificative n° 1 qui amende le budget primitif 2022.

I. LE REPORT DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2021

Dans le cadre de l'approbation du compte administratif 2021, les recettes engagées n'ayant pas fait l'objet de titres et les dépenses engagées non mandatées s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Total
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	13 336 519,81 €	17 177 361,81 €	3 840 842,00 €
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	13 336 519,81 €	17 177 361,81 €	3 840 842,00 €

Les reports de crédits font l'objet d'une reprise au sein du budget supplémentaire dans la colonne « restes à réaliser ».

II. LA REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

Le budget supplémentaire 2022 intègre les résultats reportés de l'exercice précédent conformément au compte administratif et à la délibération d'affectation du résultat :

- à la section de fonctionnement :

en recette

- Au compte 002 « résultat reporté de la section de fonctionnement » la somme de 584 918.50€,
- et à la section d'investissement :

en dépense

- Au compte 001 « résultat d'investissement reporté », la somme de 3 121 706.52 €.

III. LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2022

Cette décision modificative vient modifier les autorisations budgétaires initiales pour intégrer des dépenses et des ressources nouvelles dans les deux sections.

Les propositions nouvelles se déclinent ainsi qu'il suit :

A. Section de fonctionnement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Chapitre 011 "Charges à caractère général"	43 849,00 €			
Chapitre 014 "Atténuation de produit"	87 000,00 €			
Chapitre 66 "Charges financières"	182 017,50 €			
Chapitre 67 "charges exceptionnelles"	150 000,00 €			
Chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"	209 052,00 €			
Dépenses	671 918,50 €			671 918,50 €
Chapitre 042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"	87 000,00 €			
Recettes	87 000,00 €		584 918,50 €	671 918,50 €

Il est proposé d'abonder les comptes suivants pour les dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général pour un montant de 49 849€

- au compte 60622 « Carburants » de 6 000€,
- au compte 617 « Études et recherches » de 50 000€,
- au compte 6238 « Divers » de 7 000€
- au compte 63512 « Taxes foncières » de soustraire 19 151€,

Chapitre 014 Atténuation de produit pour un montant de 87 000€ au compte 7398 « reversements, restitutions »,

Chapitre 66 Charges financières pour un montant de 182 017.50€

- au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » de 102 883€
- au compte 66112 « Intérêts – rattachement ICNE » de 68 342€
- au compte 6615 « Intérêts des comptes courants » de 10 792€

Chapitre 67 Charges exceptionnelles pour un montant de 150 000€ au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 209 052€ au compte 6811 « Dotation aux amortissements »

Et pour les recettes :

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 87 000€ au compte 721 « Travaux en régie »

Le budget supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant total de 671 918.50 € (résultat reporté et propositions nouvelles).

B. Section d'investissement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilés"	270 753,00 €			
Opération 14 "Renforcement"	336 063,00 €			
Opération 18 "Éclairage public"	234 371,48 €			
chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"	87 000,00 €			
Dépenses	928 187,48 €	13 336 519,81 €	3 121 706,52 €	17 386 413,81 €
chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"	209 052,00 €	0,00 €		
Recettes	209 052,00 €	17 177 361,81 €		17 386 413,81 €

Il est proposé d'abonder les comptes suivants pour les dépenses :

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés pour un montant de 270 753€ au compte 1641 « Emprunts en euros »,

Chapitre 14 Renforcement pour un montant de 336 063€ au compte 2315 « Travaux en cours »

Chapitre 18 Éclairage public pour un montant de 234 371.48 € au compte 2315 « Travaux en cours »,

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 87 000€ au compte 2031 « Études »

Et pour les recettes :

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 209 052€ au compte 28031 « Amortissements frais d'études »

Le budget supplémentaire est équilibré en dépense et en recette d'investissement pour un montant total de 17 386 413.81€ (restes à réaliser, résultat reporté et propositions nouvelles).

En conclusion

Le budget supplémentaire 2022 du syndicat s'élève à la somme de 18 058 332.31€. Pour mémoire, le budget primitif s'élève à 25 675 245€.

Le budget global de l'exercice 2022 est de 43 733 577.31€.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°DEL-2022-DAF-02 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 en date du 21 janvier 2022,

Vu la délibération n°DEL-2022-DAF-13 adoptant le compte administratif 2021 voté le 20 mai 2022,

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les règles dérogatoires propres aux assemblées délibérantes sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	23
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2022 après s'être prononcé par chapitre aussi bien pour la section de fonctionnement que la section d'investissement.

Section de fonctionnement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	671 918,50 €			671 918,50 €
Recettes	87 000 €	0 €	584 918,50 €	671 918,50 €

Section d'investissement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	928 187,48 €	13 336 519,81 €	3 121 706,52 €	17 386 413,81 €
Recettes	209 052,00 €	17 177 361,81 €	0,00 €	17 386 413,81 €

Article 2 : Précise que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2021, après le vote du compte administratif 2021.

Article 3 : Le budget supplémentaire est voté en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

Equilibre global du budget supplémentaire 2022

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	671 918,50 €	17 386 413,81 €	18 058 332,31 €
Recettes	671 918,50 €	17 386 413,81 €	18 058 332,31 €

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mercredi 01 juin 2022

Président

DULAC Daniel

